

COMMUNE DE CHESSY-LES-MINES
BULLETIN D'INSCRIPTION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
ANNÉE 2022-2023

**A RENDRE IMPÉRATIVEMENT LE 29 JUIN 2022 AU PLUS TARD
dans la boîte aux lettres « PÉRISCOLAIRE »**

L'ENFANT

Nom : Prénom : Sexe : F M
Date de naissance : Age : Classe :

Père

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tel Domicile :
Tel professionnel :
Tel mobile :
Mail :

Mère

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tel domicile :
Tel professionnel :
Tel mobile :
Mail :

Responsable légal de l'enfant (si différent père ou mère)

Nom : Prénom :
Adresse :
Tel Domicile : Tel professionnel : Tel mobile :
Mail :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX :

Vaccinations : l'enfant est-il à jour de ses vaccinations ? Oui/Non
Allergies : Oui/Non
Si oui, précisez :
Contre-indication à la pratique d'une activité : Oui/Non
Si oui, précisez :
L'enfant suit-il un **traitement** ? Oui/Non
Lequel :
Aucun traitement ne sera administré à l'enfant sans une ordonnance médicale.
Avez-vous établi un P.A.I ? Oui/Non

Autorisation d'urgence : J'autorise le Maire ou les animatrices des temps périscolaires, en cas d'urgence, à prendre toutes mesures nécessaires (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de mon enfant et m'engage à rembourser les frais occasionnés.

Médecin traitant : nom adresse et numéro de téléphone :
.....

Recommandations des parents :
.....

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Assurance responsabilité civile

N° police et adresse de la compagnie :

Droits à l'image :

J'autorise la collectivité à prendre en photo mon enfant, dans le cadre de l'accueil périscolaire pour la communication via bulletin municipaux, exposition. Oui/Non

Prise en charge de l'enfant :

Autorise ces personnes : Nom, téléphone et lien avec l'enfant :

.....
.....
.....

A récupérer mon enfant auprès des animatrices des temps périscolaires

CHOIX DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Mon enfant fréquentera l'accueil périscolaire de façon :

- Régulière
- Occasionnelle

- Si votre enfant fréquente l'accueil périscolaire de **façon régulière**, indiquer dans le tableau suivant les temps d'accueil ainsi que les jours concernés¹ :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil du matin				
Accueil du soir				
Heure de récupération le soir (préciser 17h, 17h15, 17h30, 17h45 ou 18h)				

Pour des raisons de sécurité, et dans le cadre du Plan VIGIPIRATE, les parents n'ont pas l'accès à l'enceinte de l'école. Ainsi, l'accueil se déroule de la manière suivante :

Le matin : à partir de 7h30, récupération des enfants tous les ¼ d'heure au portail métallique par un agent municipal, soit à 7h30, 7h45, 8h00 et 8h15.

Le soir : à partir de 17h00, accompagnement des enfants tous les ¼ d'heure au portail métallique par un agent municipal, en fonction de l'horaire indiqué dans le tableau ci-dessus, soit à 17h00, 17h15, 17h30, 17h45 et 18h00.

Merci de préciser si votre enfant sera présent la 1^{ère} semaine de la rentrée : oui non

Toute absence non justifiée (certificat médical) ou non signalée le vendredi précédent la semaine durant laquelle l'enfant sera absent vous sera facturée.

- Pour les **accueils occasionnels**, les parents, ou responsable légal, devront informer les animatrices 15 jours avant la présence de leur enfant. Ce type d'inscription dépendra du nombre de places disponibles.

Je soussigné(e).....père, mère, responsable légal de l'enfant¹,

- atteste de l'exactitude des informations transmises,
- avoir signalé tout traitement en cours, allergies éventuelles ou précision sur une conduite particulière à tenir ou, contre-indication spécifique à la pratique sportive,
- reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2022-2023.

Fait à le

Signature(s) :

Le Père

La Mère

Le responsable légal

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions aux temps d'activités périscolaires. Les destinataires des données sont la commune de Chessy-les-Mines. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie de Chessy-les-Mines. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

¹ Cocher les jours et temps d'accueil de présence de votre enfant